

domestication des animaux à fourrure au Canada, et ses conclusions, publiées en 1913, donnèrent une nouvelle impulsion à l'industrie¹. L'Association des Éleveurs de Renards Argentés de l'Île du Prince-Edouard fut formée en 1915 et l'Association Canadienne des Éleveurs de Renards Argentés en 1920. L'élevage du renard se pratique maintenant dans toutes les provinces et le nombre des exploitations augmente constamment.

Bien que le renard soit le plus apte à la domestication, plusieurs autres animaux à fourrure, tels que le vison, le raton laveur, la mouffette, la martre, le pékan, le castor, le rat musqué, la lapin dit chinchilla et l'agneau de caracul qui nous donne la pelletterie appelée mouton de perse ou astrakan, et mouton de Perse mort-né, sont aussi élevés en captivité avec succès au Canada. Les établissements faisant l'élevage du raton laveur sont les plus nombreux de ce groupe, ceux consacrés à l'élevage du vison venant ensuite. Enfin quelques établissements dont l'élevage du renard est la principale industrie, s'occupent aussi accessoirement de différents autres animaux à fourrure.

Établissements d'élevage en 1923.—Ce terme embrasse non seulement les parcs se livrant exclusivement à l'élevage des animaux à fourrure, mais encore certaines exploitations agricoles pratiquant accessoirement cette industrie. En 1923, ces établissements étaient au nombre de 1,240, dont 1,179 consacrés exclusivement à l'élevage du renard et 61 où l'on élève d'autres animaux à fourrure, parmi lesquels 22 s'occupant du raton laveur, 12 du vison et 10 de l'ondatra. Comparativement à 1922, les parcs d'élevage du renard se sont accrus de 202 unités et ceux consacrés à d'autres animaux de 12 unités. Pour la première fois, le dénombrement de 1923 révèle l'existence de l'élevage du lapin dit chinchilla, du lièvre de Sibérie, du coyote et du loup des prairies. A l'exception de la Saskatchewan, toutes les provinces ont vu s'accroître cette industrie, les gains les plus considérables étant réalisés dans Ontario et dans l'Alberta où les établissements d'élevage ont presque doublé. Ainsi qu'on le verra par le tableau 24, on estimait en 1923 la valeur des établissements d'élevage à \$8,424,964, soit \$2,099,246 pour les parcs et bâtiments et \$6,325,718 pour les animaux captifs. Comparativement à 1922, on constate une augmentation de \$173,295 quant aux bâtiments et une valeur de \$461,565 quant aux animaux captifs, soit un grand total de \$634,860. Le tableau 25 est un relevé du nombre et de la valeur des animaux à fourrure élevés en captivité pendant les trois années 1921-23, tandis que le tableau 26 nous renseigne sur les animaux et les pelletteries vendus en 1922 et 1923. Il résulte du tableau 25 que les animaux captifs, au nombre de 30,782 en 1922, se dénombrèrent par 40,125 en 1923 et que leur valeur est passée de \$5,864,153 à \$6,325,718.

En 1923, les établissements d'élevage ont vendu 7,106 animaux à fourrure pour le prix de \$1,314,683, comparativement à 4,339, pour la somme de \$938,918 en 1922, les renards argentés y contribuant à concurrence de 6,084, d'une valeur de \$1,286,375 en 1923, contre 3,794, valant \$910,590 en 1922. La même année, ces établissements ont vendu 9,539 pelletteries diverses pour \$860,468, au lieu de 6,024 valant \$598,607 en 1922. Dans ce nombre figurent 7,894 peaux de renard argenté valant \$819,429, au lieu de 4,895 valant \$573,806 en 1922. La valeur moyenne d'une peau de renard argenté fut de \$103.80 en 1923, au lieu de \$117.03 en 1922.

¹Fur Farming in Canada, par J. Walter Jones, B.A., B.S.A., Commission de Conservation, Ottawa, deuxième édition revue et augmentée, 1914.